

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 6 septembre 2012 à 19h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Nadia Debbabi et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absent : les conseillers Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr. et Robert Vaillancourt.

1.- Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 6 septembre 2012 à 19 h 59.

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ville de Huntingdon

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du **jeudi 6 septembre 2012, à 19h30**, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution –Entente de règlement dans le dossier d'expropriation M.Y. Tabagie Variétés Inc.
4. Résolution - Congédiement de M. Richard Saumier;
5. Période de questions du public;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

12-09-06-3048

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du jeudi 6 septembre 2012 tel que lu par monsieur le maire.

Adopté

Entente de règlement dans le dossier d'expropriation M.Y. Tabagie Variétés Inc.

Considérant que la Ville de Huntingdon a décrété, par la résolution numéro 11-07-04-2653 en date du 4 juillet 2011, l'expropriation des immeubles appartenant à M.Y. Marché Dupuis Inc. situés au 9-11 et 13-15 rue prince à Huntingdon, connus sous les numéros 3 230 303 et 3 230 305 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, tel qu'il appert de l'avis d'expropriation portant le numéro d'enregistrement 18 299 416 au Registre foncier de la circonscription foncière de Huntingdon;

Considérant que la Ville a inscrit et publié le 12 juillet 2012 un Avis de transfert de propriété au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon, afin de devenir propriétaire des immeubles ;

Considérant que André Gabbay et Associés Inc a été nommé syndic à la faillite de M.Y. Marché Dupuis Inc., qui est survenue le 28 juin 2012 ;

Considérant que pour effectuer les livraisons de marchandises aux immeubles situés au 98-100 rue Châteauguay qui font parties de l'actif de la Faillie, des camions passent présentement par le terrain des immeubles et qu'il est dans l'intérêt du Syndic que des camions puissent continuer à passer par ce chemin pour effectuer des livraisons à ces immeubles sur la rue Châteauguay ;

Considérant que la Ville est disposée à consentir un droit de passage afin de permettre que les livraisons de marchandises à ces autres immeubles se poursuivent ;

Considérant que les parties souhaitent régler le dossier en se désistant du recours en contestation du droit à l'expropriation en échange d'un droit de passage sur les immeubles ;

12-09-06-3049

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise la Transaction et Quittance entre M.Y. Marché Dupuis Inc, André Gabbay et Associés Inc. et la Ville de Huntingdon.

Que le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la Convention de Transaction et Quittance.

Adopté

Congédiement de M. Richard Saumier

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

Période de questions du public

Aucun public n'assistait à la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 12.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière